

## Éléments démographiques et financiers disponibles à fin juin 2016

### Les cotisants du RSI

Fin juin 2016, le RSI regroupe plus de 2,8 millions d'actifs dont 40% environ sont des micro-entrepreneurs (ME, cf. encadré page 1).

La population active du RSI diminue légèrement de -0,5% sur les 12 derniers mois. La dynamique des effectifs des micro-entrepreneurs (ME) (+3,9%) ne compense pas entièrement la baisse des effectifs hors ME (-3,2%). Toutefois en raison du changement dans le traitement des radiations des ME <sup>(1)</sup>, les taux d'évolutions en cours d'année sont estimés.

Les effectifs de retraités actifs continuent d'augmenter (+3,6% par rapport à fin juin 2015), aussi bien les artisans (+3,8%) que les commerçants

(+3,4%) qu'ils soient micro-entrepreneurs (+4,4%) et non micro-entrepreneurs (+3,1%). Fin juin 2016, ils représentent plus de 56 000 actifs.

Le nombre de conjoints collaborateurs (y compris micro-entrepreneurs) est en baisse de -3,4 % par rapport à fin juin 2015 (-1,7% à fin décembre 2015 et +0,3% à fin décembre 2014).

La proportion d'assurés en activité secondaire, hors invalides et hors pensionnés en retraite, est de 17,9% à fin juin 2016 (17,3% fin 2015 et 16,0% fin 2014). Les micro-entrepreneurs sont plus fréquemment en activité secondaire (34,6%) que les autres cotisants (6,6%).

Tableau 1 : Estimation des effectifs de cotisants au RSI au 30 juin 2016 <sup>(1)</sup>

Données disponibles à fin juin 2016	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Juin 2016	Évolution annuelle	Juin 2016	Évolution annuelle	Juin 2016	Évolution annuelle	Juin 2016	Évolution annuelle
<b>Cotisants du RSI</b>	<b>993 584</b>	<b>-2,0%</b>	<b>1 061 019</b>	<b>-2,1%</b>	<b>775 483</b>	<b>4,0%</b>	<b>2 830 086</b>	<b>-0,5%</b>
<i>Dont micro-entrepreneurs hors conjoints collaborateurs</i>	428 400	0,5%	339 586	2,3%	367 266	9,7%	1 135 252	3,9%
<i>Dont non micro-entrepreneurs hors conjoints</i>	550 178	-3,7%	692 320	-4,1%	408 217	-0,7%	1 650 715	-3,2%
<i>Dont conjoints collaborateurs</i>	15 006	-3,4%	29 113	-3,4%			44 119	-3,4%

Source : RSI, 2016 - Données au 30/06/2016, évolutions en glissement annuel –  
 Champ : Cotisants prestataires santé ou non, France entière.

(1) À partir de 2015, les radiations d'auto-entrepreneurs au motif de chiffre d'affaires nul ou non déclaré sur une période équivalente à 24 mois sont réalisées annuellement et non plus en cours d'exercice comme auparavant. Pour les professions libérales, les statistiques à fin juin 2016 ont été retraitées afin d'être comparables à celles de fin juin 2015, les évolutions d'effectifs infra annuelles sont estimées.

#### Précisions sur l'évolution de l'ancien dispositif de l'auto-entrepreneur à partir du 1er janvier 2016 :

Les nouveaux travailleurs indépendants relevant du régime fiscal de la micro-entreprise qui débutent leur activité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont obligatoirement des micro-entrepreneurs. Ils sont soumis aux règles régissant les auto-entrepreneurs jusqu'au 31/12/2015. Les travailleurs indépendants qui relevaient du régime micro-fiscal avant le 1er janvier 2016 et qui n'avaient pas opté pour le régime micro-social simplifié, continuent de relever du régime social de droit commun. Ils peuvent, cependant, opter pour le régime micro-social.

## L'évolution du recouvrement

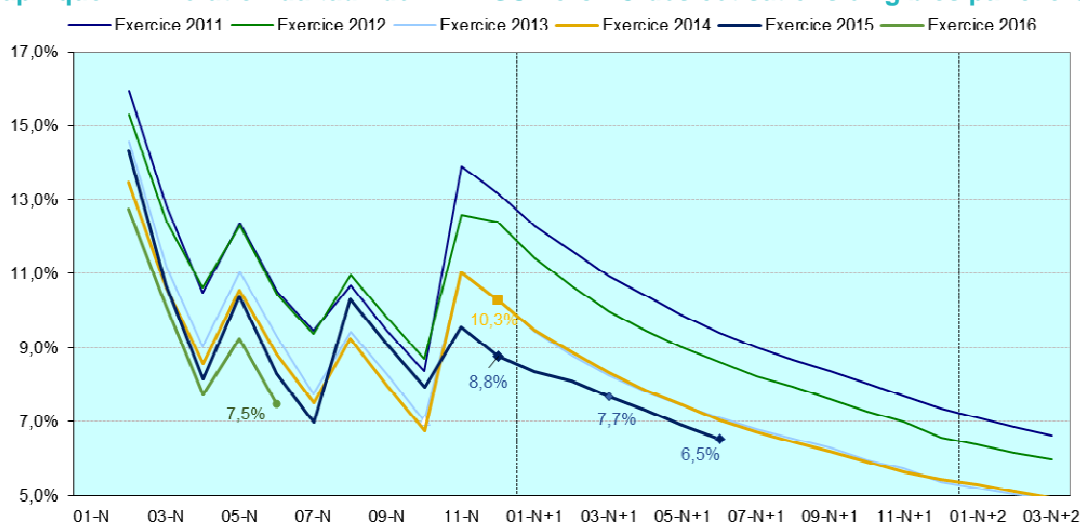
Plus de 6,4 milliards d'euros ont été encaissés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016, tous risques RSI y compris les cotisations maladie des professions libérales (0,7 Md€), les cotisations AF et les contributions CSG/CRDS des artisans et commerçants (1,9 Md€), en hausse de 1,3 % par rapport à 2015. Cette hausse des versements est liée essentiellement aux remboursements de cotisations 2016 qui sont moins importants qu'en 2015 sur la même période.

### Les cotisations des artisans et des commerçants (France entière)

5,7 Md€ de cotisations ont été encaissés dans le périmètre ISU au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016 (tous risques, y compris AF, CSG et CRDS hors procédures collectives). Hors procédures collectives et comptes radiés, les encaissements progressent de 1,6% sur la période par rapport à ceux constatés en 2015 entre les

mois de janvier et de juin. Le taux de restes à recouvrer (RAR) hors TO au titre des émissions de l'année N est de 7,5% à fin juin 2016 (-0,8 point par rapport à 2015) et de 6,5% au titre des émissions de l'année N-1.

Graphique 1 : Evolution du taux de RAR ISU hors TO des cotisations exigibles par exercice



Source : ACOSS. Champ ISU - hors accessoires, hors procédures collectives et hors appels de cotisations sur comptes radiés, données 30/06/16.

### Les cotisations des professions libérales hors micro-entrepreneurs (Métropole)

Près d'0,7 Md€ de cotisations ont été encaissés au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2016, au titre du risque maladie des professions libérales hors micro-entrepreneurs.

En métropole le taux de RAR 2016 s'améliore : il est en baisse de 2,3 points par rapport au taux constaté fin juin 2015. L'amplitude des ajustements de cotisations suite à la déclaration du revenu N-1 (2015) est moins élevée qu'en 2015 (déclaration du revenu 2014). Les remboursements de cotisations sur les six premiers mois de 2016 ainsi que les nouvelles émissions sont moins importants qu'en 2015 (baisse de 30% environ).

Le taux de RAR des appels provisionnels est presque équivalent à celui constaté un an auparavant (+0,1%).

Tableau 2 : Taux de RAR des professions libérales

Taux de RAR	Métropole
À fin juin 2016	55,4%
À fin juin 2015	57,7%
Appel provisionnel 2016 à fin juin 2016	53,7%
Appel provisionnel 2015 à fin juin 2015	53,6%

Source : RSI, 2016. Champ : métropole ensemble des cotisants actifs et polyactifs.

#### Précisions sur le calcul des taux de restes à recouvrer, différence entre les champs ISU et PL :

Le taux de restes à recouvrer (RAR) ISU est le rapport entre le montant des encaissements cumulés et celui des émissions cumulées de l'exercice en cours uniquement sur la période échue. Pour les professions libérales, le taux des restes à recouvrer suivi est le rapport des encaissements cumulés des échéances déjà échues au montant total des émissions annuelles de l'exercice (y compris les ajustements effectués *a posteriori* au titre des exercices antérieurs) ; ce taux est donc élevé en début d'année et s'améliore au cours des mois.

Par ailleurs, pour les artisans et commerçants (ISU) le calcul des RAR n'intègre que les régularisations débitrices au titre des revenus de N-1 et non les régularisations créditrices, tandis que pour les professions libérales, il intègre la totalité des émissions nettes de la période, y compris les régularisations créditrices au titre des revenus N-1.

Les taux de restes à recouvrer sur le champ de l'ISU (artisans et commerçants) et celui des professions libérales sont de ce fait non comparables.

N° 91 – Octobre 2016

## La population protégée par l'assurance maladie du RSI au 30 juin 2016

Près de 4,2 millions de personnes sont protégées par l'assurance maladie du RSI au 30 juin 2016. La population protégée du RSI est en diminution de -0,9% sur les 12 derniers mois.

Les taux d'évolution des actifs au sein de la population protégée (-1,5%) sont inférieurs à ceux des cotisants (cf. tableau 1) en raison de la croissance des cotisants non prestataires notamment chez les professions libérales.

L'évolution de la population protégée est à la hausse parmi les professions libérales (+1,4%) alors qu'elle est à la baisse chez les artisans et les commerçants (respectivement - 2,1% et -2,5%).

Le nombre d'ayants droit est en diminution (-0,6%) bien que soutenu par le dynamisme des professions libérales (+2,8%). Les pensionnés protégés sont en progression de +0,6% (+2,5% pour les professions libérales).

**Tableau 3 : Estimation de la population protégée par l'assurance maladie du RSI au 30 juin 2016 <sup>(1)</sup>**

Données disponibles à fin juin 2016	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Juin 2016	Evolution annuelle	Juin 2016	Evolution annuelle	Juin 2016	Evolution annuelle	Juin 2016	Evolution annuelle
Dont actifs <sup>(1)</sup>	837 104	-2,1%	863 880	-2,5%	537 937	1,4%	2 238 951	-1,5%
Dont pensionnés	283 702	0,9%	305 602	-0,2%	68 184	2,5%	666 353	0,6%
Dont ayants droit	489 572	-1,1%	500 239	-1,9%	264 905	2,8%	1 257 031	-0,6%
<b>TOTAL <sup>(2)</sup></b>	<b>1 610 508</b>	<b>-1,3%</b>	<b>1 669 900</b>	<b>-1,9%</b>	<b>871 064</b>	<b>2,2%</b>	<b>4 166 980</b>	<b>-0,9%</b>

Source : RSI, 2016 - données au 30/06/2016, évolutions en glissement annuel

Champ : Cotisants prestataires santé ou non, France entière (1) Actifs et Actifs retraités (2) dont Assurés à titre gratuit

N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont poly-pensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne sont pas dans la population protégée du RSI. Il en va de même pour les cotisants poly-actifs. Enfin il ne tient pas compte de la population assurée au titre de la condition de résidence.

(1) À partir de 2015, les radiations d'auto-entrepreneurs au motif de chiffre d'affaires nul ou non déclaré sur une période équivalente à 24 mois sont réalisées annuellement et non plus en cours d'exercice comme auparavant. Pour les professions libérales, les statistiques à fin juin 2016 ont été retraitées afin d'être comparables à celles de fin juin 2015, les évolutions d'effectifs infra annuelles sont estimées.

## Récapitulatif des modifications réglementaires intervenues sur le barème de cotisations 2016

La loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2016 a réformé un certain nombre de dispositions visant à uniformiser et à simplifier substantiellement le barème des cotisations des travailleurs indépendants. Le tableau ci-dessous résume les principales mesures portant sur le barème de cotisations.

Mesures de la LFSS 2016 portant sur le barème des cotisations	Assiettes minimales €	
	En 2015	En 2016
Suppression de l'assiette minimale de la cotisation maladie (mise en œuvre dans le cadre de la protection universelle maladie PUMA).	3 804 €	aucune
Suppression de l'assiette minimale de la cotisation de retraite complémentaire (RCI).	1 997 €	aucune
Relèvement de l'assiette minimale de la cotisation au titre de la vieillesse de base à 11,5% du plafond de la sécurité sociale (PASS) permettant la validation d'au moins trois trimestres par an.	2 929 €	4 441 €
Abaissement de l'assiette minimale de la cotisation invalidité/décès à 11,5% du PASS.	7 608 €	4 441 €
Extension du régime des indemnités journalières à tous les travailleurs indépendants (décret 2015-1882 relatif aux modalités de prise en charge des frais de santé dans le cadre de la PUMA). À compter du 1er janvier 2016, tous les travailleurs indépendants sont redevables des cotisations au titre des indemnités journalières maladie.		
Modification de l'assiette de taxation d'office (TO). Désormais, à partir de la deuxième année successive de taxation, on retient comme assiette la base ayant servi au calcul de la cotisation et non l'assiette majorée au titre de la TO précédente.		
Les règles d'imputation des paiements partiels des travailleurs indépendants relevant du régime micro-social sont désormais identiques à celles des travailleurs indépendants de droit commun.		

N° 91 – Octobre 2016

## Un rythme de croissance des dépenses remboursées modéré

Les données présentées ci-dessous sont en date de soins. Les valeurs commentées sont les taux de croissance corrigés des jours ouvrés (sauf IJ maladie).

Les dépenses estimées de soins de ville (2 Md€) progressent à fin juin 2016 de +0,9% en PCAP (+3,3% fin juin 2015) et +0,2% en ACM (+1,4% fin 2015). Hors IJ maladie, l'évolution estimée serait de +1,2% en PCAP (+4,1% fin juin 2015) et +0,9% en ACM (+2,3% fin 2015).

### Forte dynamique d'évolution des honoraires médicaux et dentaires

Les honoraires médicaux et dentaires (634,8 M€) conservent un rythme de progression soutenu : +2,0% en PCAP (+4,2% fin juin 2015) et +2,5% en ACM (+3,6% fin 2015).

L'évolution des remboursements de **généralistes** (-0,3% en PCAP et +0,2% en ACM) résulte principalement de celle des remboursements de **consultations**. Ces derniers sont stables en PCAP (-0,2% contre +3,8% à fin juin 2015) et en ACM (+0,3% contre +2,2% fin 2015). Ces observations résultent d'une faible activité épidémique en début d'année 2016 alors que les premiers mois de 2015 avaient été marqués par une grippe d'une forte intensité.

Les dépenses des **spécialistes** poursuivent leur progression à un rythme important +3,5% en PCAP (+4,5% fin juin 2015) et +3,7% en ACM (+4,2% fin 2015). Cette dynamique est portée par les dépenses au titre des actes techniques : +3,9% en PCAP (+5,7% fin juin 2015). *A contrario* l'évolution des consultations est plus atone : +0,8% en PCAP (+1,2% fin juin 2015).

Les remboursements des **dentistes** confirment une légère décélération sur la période : +0,8% en PCAP et +2,1% en ACM. Leur niveau de progression reste néanmoins lié à la revalorisation tarifaire de certains soins en juin 2014.

### Les prescriptions, principal poste de dépenses de soins de ville

Les prescriptions (1,1 Md€) augmentent légèrement en PCAP : +0,5% (+4,0% fin juin 2015), mais diminuent en ACM : -0,3% (+1,4% fin 2015). Ce fléchissement résulte principalement de la très forte atténuation des dépenses de médicaments depuis près d'un an avec une régression des montants remboursés : -2,0% en PCAP (+4,0% fin juin 2015) et -3,4% en ACM (-0,5% en 2015). Cette très forte décélération est liée principalement à la stabilisation du rythme de dispensation des nouveaux traitements contre l'hépatite C, accompagnée par la mise en place de nouvelles associations et des baisses de prix significatives de l'ensemble de ces molécules sur la période. L'impact

économique de ces différents facteurs a conduit à un recul de plus de 20,0% des montants remboursés de ces molécules contre l'hépatite C en 2015. Cet effet explique l'évolution des dépenses de rétrocession hospitalière qui poursuivent leur recul : -3,4% en PCAP (+29,9% fin juin 2015) et -16,9% en ACM (-5,5% en 2015). Hors rétrocession, la croissance des remboursements de médicaments diminue : -1,7% en PCAP (+0,6% fin juin 2015) et -0,8% en ACM (+0,3% fin 2015).

Les prestations versées au titre de la **LPP et des produits d'origine humaine** conservent un fort dynamisme : +3,8% en PCAP et +4,7% en ACM (+5,9% fin 2015).

La croissance des remboursements de soins réalisés par les **auxiliaires médicaux** reste élevée malgré une légère décélération : +3,5% en PCAP (+4,0% fin juin 2015) et +3,3% en ACM. Le rythme d'évolution ralentit légèrement également pour les infirmiers (+3,2% en PCAP) ainsi que pour les masseurs-kinésithérapeutes (+3,6% en PCAP).

Les dépenses de **biologie** évoluent de +3,6% en PCAP (+0,7% fin juin 2015) et +3,2% en ACM (+1,6% fin 2015).

Les dépenses de **transports** évoluent de +3,7% en PCAP (+4,7% fin juin 2015) et +4,2% en ACM (+4,7% en 2015).

Les dépenses d'**indemnités journalières** poursuivent leur décroissance -4,7% en PCAP et -8,6% en ACM (-10,0% en 2015) en lien avec les nouvelles modalités de calcul des IJ instaurées en février 2015 qui concernent principalement la population auto-entrepreneur. Ainsi les montants versés à ces derniers depuis un an sont en très net retrait de 63,4% sur douze mois (-13,6% en ACM fin juin 2015).

### Les dépenses des établissements

Les remboursements au titre des **dépenses des établissements privés** (395,0 M€) progressent de +0,4% en PCAP (+3,4% fin juin 2015) et +0,7% en ACM (+2,2% fin 2015). Parmi ces dépenses, l'ODMCO, principal agrégat de dépenses, progresse de +0,5% en PCAP. Les évolutions ACM sont contrastées entre la légère baisse des séjours (-0,2%) et le fort dynamisme des dépenses d'hospitalisation à domicile (+5,6%).

Les dépenses de soins de suite et de réadaptation diminuent légèrement de -0,3% en PCAP (+7,9% fin juin 2015) et sont stables en ACM : +0,3 (+4,5% en 2015).

Les dépenses de **psychiatrie** décroissent en PCAP (-2,2% contre +4,2% fin juin 2015). Elles décroissent légèrement en ACM (-0,5% contre +2,8% en 2015). Les montants remboursés restent faibles au regard des autres postes.

**Tableau 4 : Evolution des dépenses estimées en date de soins à fin juin 2016**

RSI – France entière – tous risques En millions d'euros	Dépenses estimées cumul à fin juin 2016	Taux de croissance à fin juin 2016			
		PCAP	PCAP-CJO <sup>(1)</sup>	ACM	ACM-CJO <sup>(1)</sup>
<b>Soins de Ville (hors contrats)</b>	<b>1 982,8</b>	<b>2,8%</b>	<b>0,9%</b>	<b>1,2%</b>	<b>0,2%</b>
<b>Soins de Ville hors IJ maladie (hors contrats)</b>	<b>1 869,5</b>	<b>3,3%</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,8%</b>	<b>0,9%</b>
<b>Honoraires médicaux et dentaires</b>	<b>634,8</b>	<b>4,3%</b>	<b>2,0%</b>	<b>3,6%</b>	<b>2,5%</b>
Dont Généralistes	158,7	1,4%	-0,3%	1,0%	0,2%
<i>dont consultations généralistes</i>	108,3	2,0%	-0,2%	1,3%	0,3%
Dont Spécialistes	354,3	6,0%	3,5%	5,0%	3,7%
<i>dont consultations spécialistes</i>	66,1	3,1%	0,8%	1,6%	0,6%
<i>dont actes techniques</i>	253,2	6,3%	3,9%	5,4%	4,3%
Dont Dentistes	116,8	3,4%	0,8%	3,2%	2,1%
<b>Prescriptions</b>	<b>1 132,9</b>	<b>2,4%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,6%</b>	<b>-0,3%</b>
Produits de santé	769,2	1,3%	-0,8%	-0,9%	-1,9%
Médicaments	612,0	0,1%	-2,0%	-2,4%	-3,4%
<i>officine</i>	522,5	0,3%	-1,7%	0,1%	-0,8%
<i>rétrocession</i>	89,5	-0,9%	-3,4%	-15,8%	-16,9%
L.P.P. et Produits d'origine humaine	157,2	6,0%	3,8%	5,7%	4,7%
Auxiliaires médicaux	265,4	4,6%	3,5%	4,0%	3,3%
<i>dont infirmiers</i>	148,3	3,4%	3,2%	3,6%	3,5%
<i>dont masseurs-kinésithérapeutes</i>	95,5	6,3%	3,6%	4,6%	3,2%
Biologie	98,3	5,9%	3,6%	4,3%	3,2%
<b>Autres prestations</b>	<b>101,9</b>	<b>6,0%</b>	<b>4,0%</b>	<b>5,3%</b>	<b>4,3%</b>
Dont frais de transport des malades	97,0	5,8%	3,7%	5,3%	4,2%
<b>Indemnités journalières maladie</b>	<b>113,3</b>	<b>-4,7%</b>	<b>-4,7%</b>	<b>-8,6%</b>	<b>-8,6%</b>
<b>Etablissements sanitaires privés</b>	<b>395,0</b>	<b>2,2%</b>	<b>0,4%</b>	<b>1,6%</b>	<b>0,7%</b>
Dont ODMCO	326,0	2,5%	0,5%	1,7%	0,7%
<i>dont séjours</i>	247,9	1,6%	-0,4%	0,8%	-0,2%
<i>dont liste en sus</i>	47,0	5,8%	3,1%	4,2%	2,8%
<i>dont hospitalisation à domicile</i>	12,2	0,0%	-0,4%	5,8%	5,6%
Dont OQN Soins de Suite et de Réadaptation	52,8	0,2%	-0,3%	0,7%	0,3%
Dont OQN Psychiatrie	10,1	-2,2%	-2,2%	-0,5%	-0,5%

(1) Données corrigées des jours ouvrés excepté pour les Indemnités journalières maladie

Source : RSI, 2016

(\*) MPA : majoration personnes âgées, FMT : forfait du médecin traitant, RMT : rémunération du médecin traitant.



N° 91 – Octobre 2016

## Les bénéficiaires de pensions de vieillesse et d'invalidité au 30 juin 2016

Au 30 juin 2016, le RSI a versé plus de 2,1 millions de pensions de vieillesse, dont près de 1,7 million sont des pensions de droit direct.

Entre juin 2015 et juin 2016, le nombre de retraités de droit direct a progressé de 2,3% sous les effets croisés de deux législations :

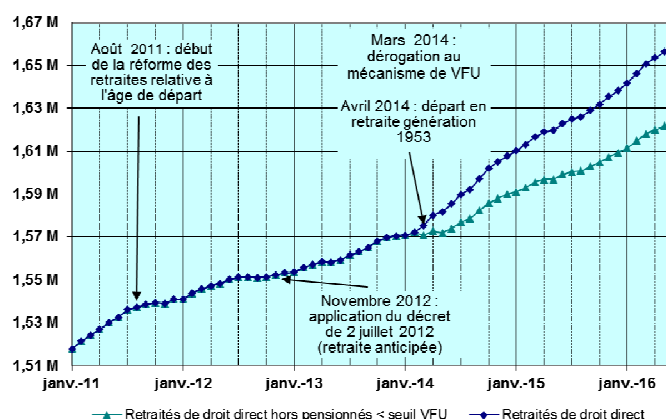
- le relèvement des bornes d'âge légal de départ a conduit les assurés nés en 1954 à attendre l'âge de 61 ans et 7 mois, soit *a minima* le troisième trimestre de 2015, pour partir en retraite ;
- l'assouplissement des conditions d'accès à la retraite anticipée décidé fin 2012, celui-ci a concerné 21% des départs à la retraite prenant effet en 2016 (contre 24% en 2015, cependant la part 2016 devrait augmenter à partir de septembre 2016 car il n'y aura pas de départ à l'âge légal entre septembre 2016 et décembre 2016.). La majorité de ces départs (96%) se sont faits entre 60 ans et le nouvel âge légal de départ à la retraite.

La progression des effectifs de pensionnés de droit direct s'explique aussi par la comptabilisation, depuis mars 2014, d'assurés anciennement éligibles au versement forfaitaire unique (VFU) qui dorénavant perçoivent une pension mensuelle à titre dérogatoire. S'ils avaient reçu un VFU, ces retraités n'auraient pas été dénombrés dans l'effectif des pensionnés de droit direct et l'évolution du nombre de retraités de droit direct entre juin 2015 et juin 2016 aurait été un peu minorée (évolution de l'ordre de + 1,6% sur 12 mois).

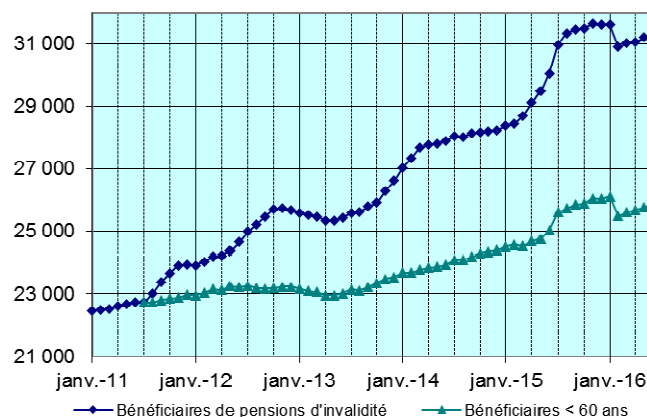
Par ailleurs, plus de 31 000 assurés du RSI perçoivent une pension d'invalidité à fin juin 2016, soit une progression de +4,3% sur 12 mois. L'évolution du nombre des bénéficiaires d'une pension d'invalidité suit une tendance atypique depuis la mise en place de la mesure de recul de l'âge d'ouverture des droits à la retraite (réforme de 2010) ; des périodes d'accélération marquées sont entrecoupées de périodes de nets ralentissements (cf. graphique 3).

La variation des effectifs d'invalides constatée entre juillet 2015 et février 2016, est en lien avec les contrôles des revenus 2014 qui ont été opérés par les caisses, ce qui a entraîné des suspensions (d'une durée maximale de 12 mois) des pensions d'invalidité en cas de dépassement du seuil de ressources à partir de février 2016.

**Graphique 2 : Nombre de bénéficiaires de pensions de retraite de droit direct**



**Graphique 3 : Nombre de bénéficiaires de pensions d'invalidité**



**Tableau 5 : Les bénéficiaires de pensions de retraite et d'invalidité au 30 juin 2016**

Données disponibles à fin juin 2016	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Juin 2016	Évolution annuelle	Juin 2016	Évolution annuelle	Juin 2016	Évolution annuelle
<b>Bénéficiaires de pensions de retraite</b>	<b>950 851</b>	<b>2,4%</b>	<b>1 199 901</b>	<b>2,6%</b>	<b>2 150 752</b>	<b>2,5%</b>
Dont pensions de droit direct	696 434	2,2%	964 182	2,4%	1 660 616	2,3%
Dont pensions de droit dérivé	267 711	2,4%	289 779	1,5%	557 490	2,0%
<b>Bénéficiaires de pensions d'invalidité</b>	<b>18 246</b>	<b>5,8%</b>	<b>13 084</b>	<b>2,2%</b>	<b>31 330</b>	<b>4,3%</b>

Source : RSI, 2016 - Données au 30/06/2016, évolutions en glissement annuel - INDIGO

NB : Les retraités cumulant une pension de droit direct et une pension de droit dérivé ne sont comptés qu'une fois dans le total des bénéficiaires.

N° 91 – Octobre 2016

**LES PRESTATIONS SERVIES PAR LES REGIMES D'ASSURANCE VIEILLESSE ET INVALIDITE**

Les prestations servies au cours des deux premiers trimestres 2016, au titre des droits directs des régimes de vieillesse de base, sont en hausse de respectivement 1,5% pour les artisans et de 0,7% pour les commerçants. La croissance des dépenses ralentit légèrement par rapport à fin décembre 2015.

Les prestations de droit direct hors VFU du régime complémentaire des indépendants (RCI) progressent quant à elles de 3,1% sur la période contre +3,8% à fin décembre 2015.

Les prestations d'invalidité continuent d'augmenter (+12,4% pour les artisans et +14,3% pour les commerçants), en lien avec les réformes de l'âge légal de départ à la retraite (cf. supra page 3). Cette hausse est accentuée par la mise en œuvre à partir de 2015

de l'harmonisation des régimes invalidité-décès (relèvement significatif des minimums de pensions : de 282€ mensuels en 2014 à 450€ en 2015 pour les incapacités partielles au métier des artisans et commerçants et de 282€ à 635€ mensuels pour les invalidités totales et définitives des artisans). L'impact de ce relèvement sur le montant annuel des pensions d'invalidité versées par le RSI avait été estimé à +7,3% et n'est visible comptablement qu'à partir du mois de juillet 2015.

Par ailleurs, en mai 2016, de nombreuses pensions ont été requalifiées passant pour la plupart d'une incapacité partielle au métier à une invalidité totale définitive, ce qui conduit, pour les pensionnés concernés, à une hausse de la pension moyenne (de l'ordre de 300€) et contribue à une hausse des prestations.

**Tableau 6 : Les prestations servies par les régimes de base en 2015 et durant le 1<sup>er</sup> semestre 2016**

Millions d'euros	Janv. à déc. 2015	Évolution 2015/2014	Janv. à juin 2016	Évolution 2016/2015
<b>Artisans</b>				
Prestations légales	<b>3 478</b>	<b>1,7%</b>	<b>1 755</b>	<b>1,3%</b>
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	2 854	1,9%	1 443	1,5%
dont pensions contributives de réversion	479	2,1%	240	1,4%
<b>Commerçants</b>				
Prestations légales	<b>3 868</b>	<b>0,2%</b>	<b>1 938</b>	<b>0,3%</b>
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	3 049	0,9%	1 533	0,7%
dont pensions contributives de réversion	585	-0,9%	291	-0,2%

**Tableau 7 : Les prestations servies par le RCI en 2015 et durant le 1<sup>er</sup> semestre 2016**

Millions d'euros	Janv. à déc. 2015	Évolution 2015/2014	Janv. à juin 2016	Évolution 2016/2015
<b>Artisans et Commerçants</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>1 757</b>	<b>4,4%</b>	<b>902</b>	<b>4,0%</b>
dont pensions contributives de droit direct hors VFU	1 490	3,8%	760	3,1%
dont pensions contributives de réversion hors VFU	263	6,7%	138	8,2%

**Tableau 8 : Les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2015 et durant le 1<sup>er</sup> semestre 2016**

Millions d'euros	Janv. à déc. 2015	Évolution 2015/2014	Janv. à juin 2016	Évolution 2016/2015
<b>Artisans</b>	<b>192</b>	<b>12,6%</b>	<b>96</b>	<b>12,1%</b>
dont prestations Invalidité	167	14,4%	84	12,4%
<b>Commerçants</b>	<b>141</b>	<b>12,3%</b>	<b>72</b>	<b>15,8%</b>
dont prestations Invalidité	113	13,9%	58	14,3%

Sources : RSI/DCF - Données disponibles au 30/06/2016, évolutions en glissement annuel. Champ : France entière.

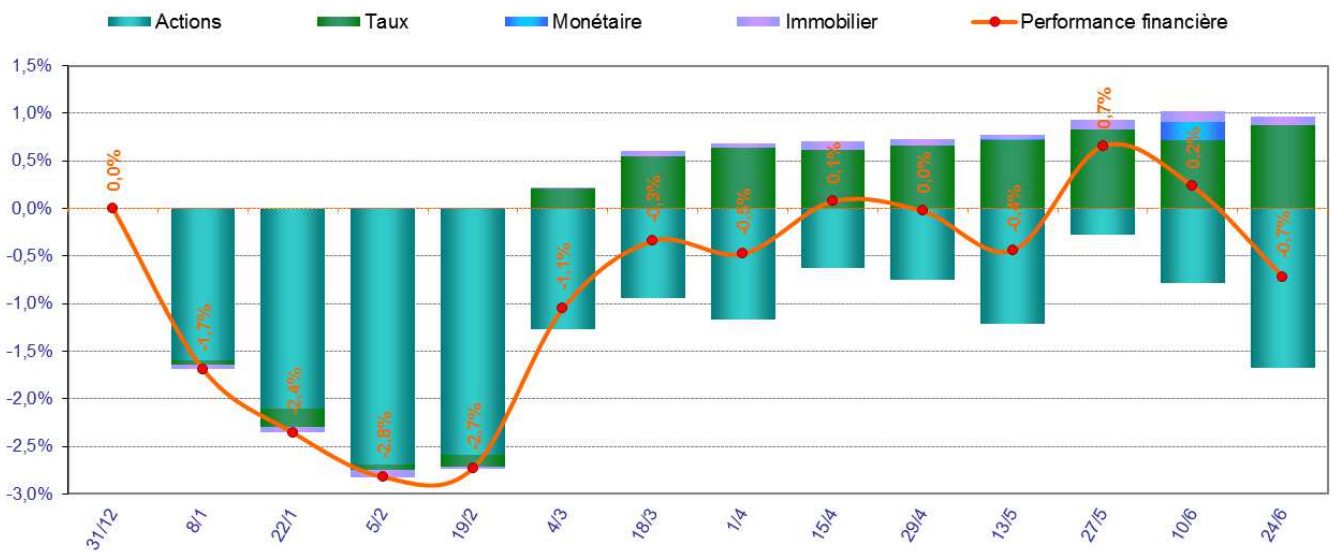
NB : Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

LE PLACEMENT DES RÉSERVES

Au 24 juin 2016, le montant total des réserves est de 16,7 Md€ dont 15,3 Md€ pour le régime complémentaire des indépendants (RCI), 718 M€ pour les régimes invalidité et décès des artisans (RID Artisans) et 693 M€ pour celui des commerçants (RID Commerçants). Ces montants correspondent aux actifs totaux (fonds de roulement inclus) valorisés à leurs dernières valeurs d'expertises.

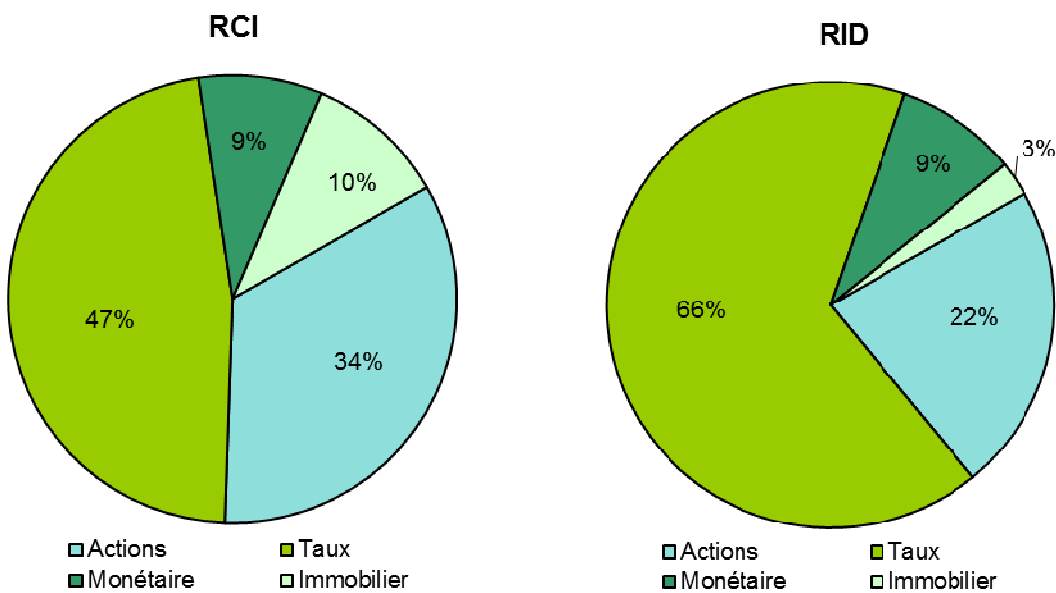
La performance financière des réserves depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 est de -0,7% pour le RCI et de 1,0% pour les RID (artisans plus commerçants). La contribution négative de la classe actions du RCI est partiellement compensée par celle, positive, des taux.

Graphique 4 : Évolution de la performance financière du RCI par classe d'actifs au 24 juin 2016



Source : RSI, 2016 - Gestion financière des actifs du RSI

Graphique 5 : caractéristiques des portefeuilles du RSI au 24 juin 2016



Source : RSI, 2016 - Gestion financière des actifs du RSI

Directeur de la publication : Stéphane Seiller – Coordination éditoriale : Direction des études, des équilibres et des placements / Département des statistiques, de l'analyse des risques, du décisionnel et des équilibres.

Rédacteur : Fabien Deschamps ([fabien.deschamps@rsi.fr](mailto:fabien.deschamps@rsi.fr))

Contact : Valérie Perrin ([valerie.perrin@rsi.fr](mailto:valerie.perrin@rsi.fr))

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex - [www.rsi.fr](http://www.rsi.fr)

Cette publication est accessible sur le site Internet : [www.rsi.fr](http://www.rsi.fr) dans la rubrique : Espace téléchargement / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles